



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Tél. : (450) 454-4502 Fax. : (450) 454-7508
www.municipalite-saint-michel.ca

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-267 ABROGANT ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 240 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉ(E)S DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

Avis est par les présentes donné par la soussignée, conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, qu'un projet du **Règlement numéro 2016-267** constituant le code d'éthique et de déontologie des employé(e)s de la municipalité de Saint-Michel, requis suite à l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matières municipales concernant notamment le financement politique*, a été présenté et adopté lors de la séance ordinaire tenue le 9 août 2016, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Le projet de règlement vise à modifier l'article 5 « Règles de conduite » par l'ajout, après le paragraphe 5.6, du paragraphe suivant :

5.7 Activités de financement politique

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Municipalité.

Ce règlement sera soumis, pour adoption, lors de la séance du conseil municipal qui sera tenue le 13 septembre 2016, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal située au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Fait et donné à Saint-Michel, ce 1^{er} jour du mois de septembre 2016.

Signé : (s) Caroline Provost
Caroline Provost
Secrétaire-trésorière adjointe